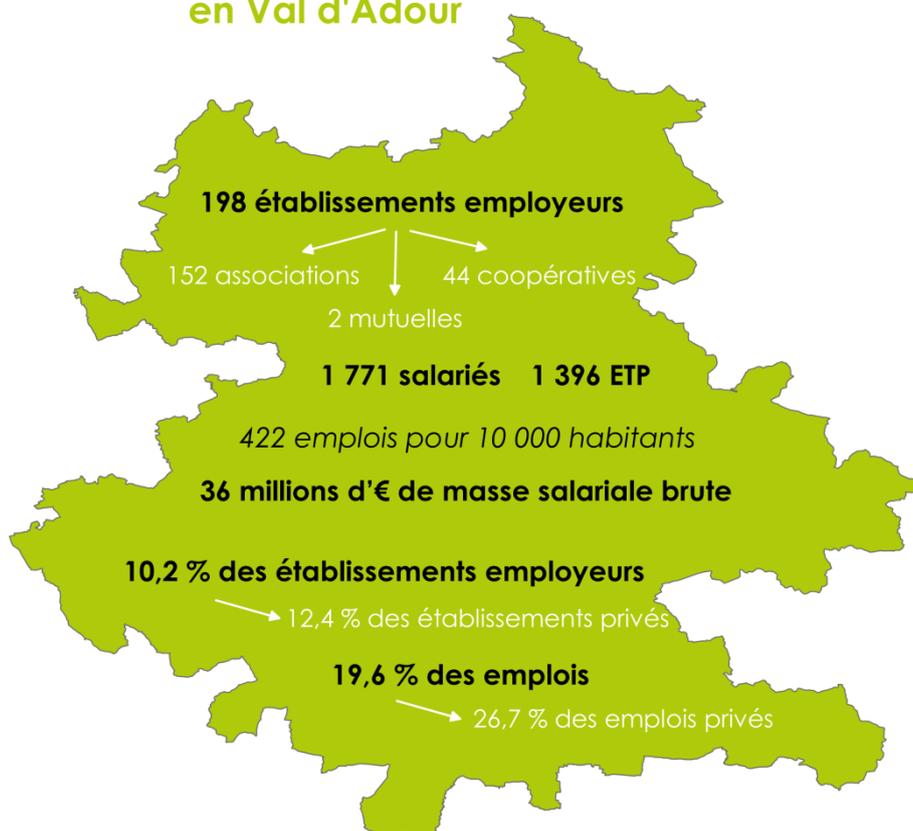




L'ESS DANS LE PAYS DU VAL D'ADOUR

L'ESS dans le Pays du Val d'Adour : un poids considérable dans l'emploi local

Chiffres-clés de l'Economie Sociale et Solidaire en Val d'Adour



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012 - IGN Géofla. Champ : EPCI (agrégation des 6 EPCI). Population au 31/12/11 : 42 005 habitants.

Le Pays du Val d'Adour est le

21^{ème}
22^{ème}
20^{ème}
4^{ème}

Pays de Midi-Pyrénées sur 35 en termes de

nombre d'établissements
poids de l'ESS dans le total des établissements
nombre d'emplois
poids de l'ESS dans le total des emplois

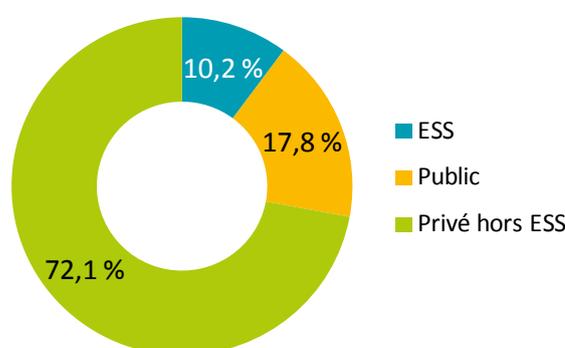
Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI (agrégation des 6 EPCI).

Chiffres-clés de l'économie du Pays du Val d'Adour par champ économique

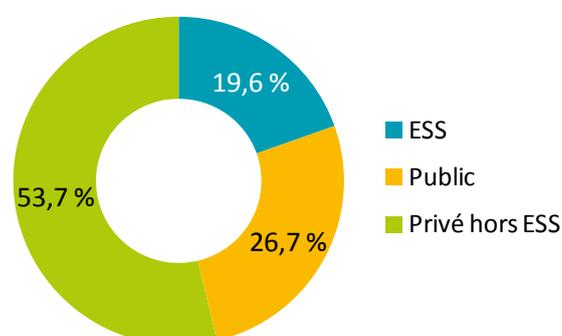
	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute
ESS	198	1 771	1 396	36 179 410
Public	346	2 416	2 097	53 718 459
Privé hors ESS	1 405	4 859	4 395	109 691 073
Total	1 949	9 046	7 888	199 588 942

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI (agrégation des 6 EPCI).

Répartition des établissements employeurs du Pays du Val d'Adour



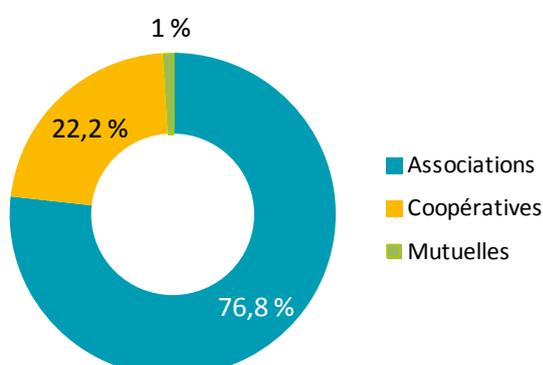
Répartition des effectifs salariés du Pays du Val d'Adour



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI (agrégation des 6 EPCI).

Implantée sur l'ensemble du territoire du Pays du Val d'Adour, l'Economie Sociale et Solidaire compte 200 établissements employeurs. La part de l'ESS parmi les établissements du Pays s'élève à 10,2 %, elle est légèrement inférieure à celle que l'on observe à l'échelle de la région Midi-Pyrénées (10,8 %). En revanche, avec 1 800 salariés, elle pèse pour près de 20 % des emplois du Pays, part bien supérieure à la part régionale (11,5 %). L'ESS représente plus d'1 emploi sur 4 au sein du secteur privé.

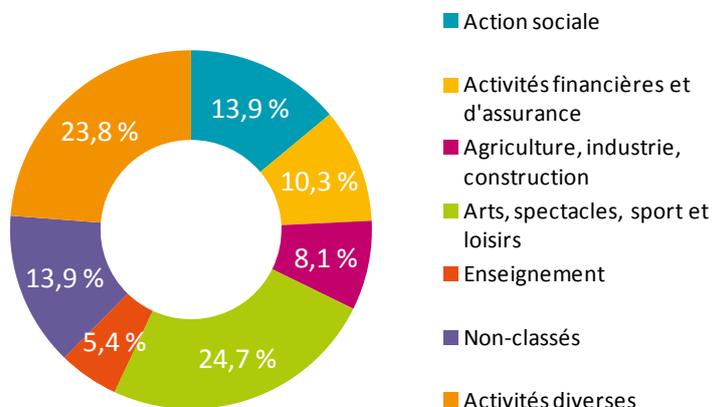
Répartition des établissements employeurs de l'ESS par forme d'entreprise



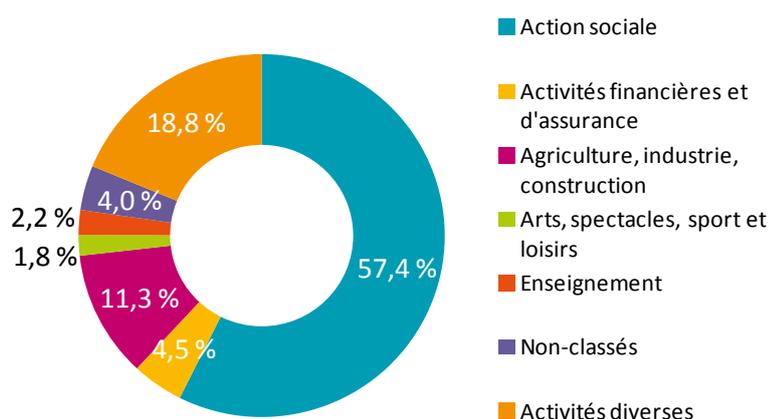
Parmi les établissements de l'ESS dans le Pays, on trouve 77 % d'associations, 22 % de coopératives et 1 % de mutuelles. Les associations et les mutuelles sont sous-représentées par rapport à la moyenne en Midi-Pyrénées (respectivement 82 % et 4 %), à l'inverse les coopératives sont largement surreprésentées (15 %). Parmi elles, on trouve des coopératives bancaires, deux SCOP, mais surtout de nombreuses coopératives agricoles et des CUMA.

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI (agrégation des 6 EPCI).

Répartition des établissements de l'ESS par secteur d'activité



Répartition des emplois de l'ESS par secteur d'activité



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : Pays (ancien périmètre).

Si les secteurs culture-sport et activités diverses concentrent la moitié des établissements de l'ESS, l'action sociale concentre, elle, plus de la moitié des emplois de l'ESS (57 %). La part de l'action sociale parmi les emplois est ainsi bien supérieure à la part qu'elle occupe à l'échelle régionale (45 %). C'est en effet un secteur très employeur en milieu rural.

L'agriculture-industrie-construction pèse également de manière plus importante dans le Pays qu'en moyenne en région, avec 11,3 % de l'emploi contre 2,4 %. Les coopératives agricoles du territoire œuvrent essentiellement dans les domaines des céréales, de la vigne et du bois.

En revanche, les secteurs activités financières et d'assurance, enseignement et santé sont sous-représentés dans le Pays. Le premier concentre 4,5 % de l'emploi ESS contre 11,4 % en région, le second 2,2 % contre 11,2 %, et le troisième est inexistant (7 % en région).

L'ESS DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS DU VAL D'ADOUR

L'ESS dans les intercommunalités

Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés de l'ESS par EPCI du Pays du Val d'Adour



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012 - IGN Géofla. Champ : EPCI.

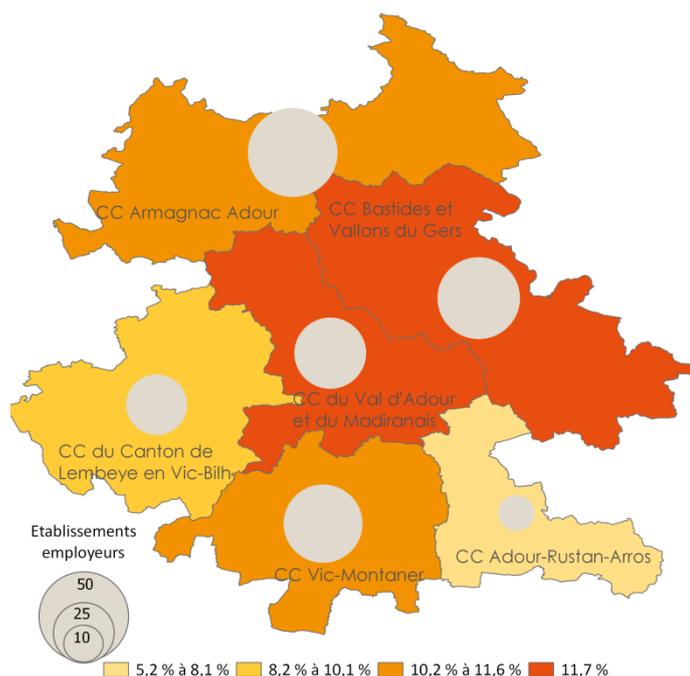
Chiffres-clés de l'ESS dans les intercommunalités du Pays du Val d'Adour

	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute	Nombre d'emplois pour 10 000 habitants
CC Adour-Rustan-Arros	9	56	41	899 695	112
CC Armagnac Adour	49	592	457	12 876 177	864
CC Bastides et Vallons du Gers	45	480	395	9 937 706	651
CC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh	23	76	60	1 603 450	146
CC du Val d'Adour et du Madiranais	32	326	269	6 302 854	640
CC Vic-Montaner	40	241	174	4 559 528	193

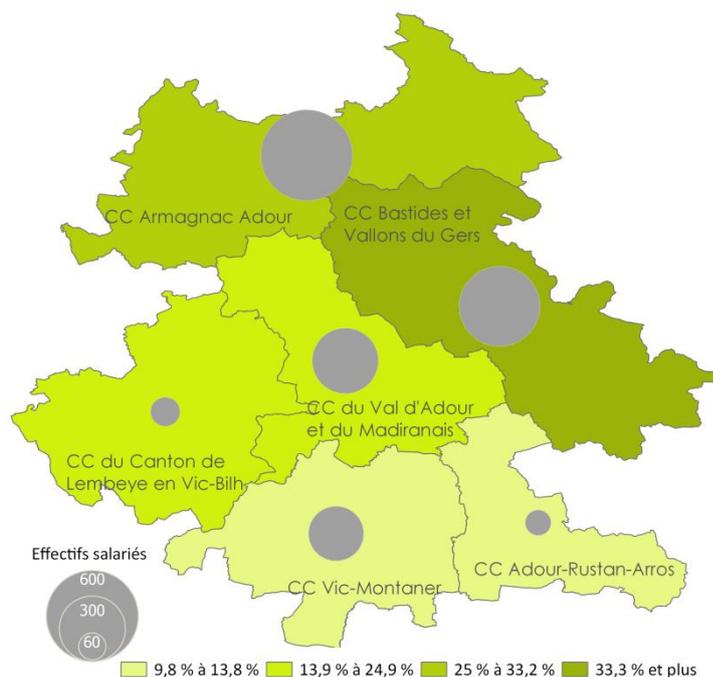
Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI.

La part de l'ESS dans l'économie des intercommunalités

Poids de l'ESS dans les établissements employeurs des EPCI du Pays du Val d'Adour



Poids de l'ESS dans l'emploi des EPCI du Pays du Val d'Adour



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012 – IGN Géofla. Champ : EPCI.

Part de l'ESS dans les établissements employeurs et l'emploi des intercommunalités

	Etablissements employeurs		Effectifs salariés	
	Part ESS / total établissements	Part ESS / secteur privé	Part ESS / total emploi	Part ESS / secteur privé
CC Adour-Rustan-Arros	5,2 %	6,9 %	9,8 %	16,1 %
CC Armagnac Adour	11 %	12,9 %	27,7 %	33,5 %
CC Bastides et Vallons du Gers	11,7 %	14,1 %	33,5 %	41,6 %
CC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh	8,2 %	10,1 %	13,9 %	18,5 %
CC du Val d'Adour et du Madiranais	11,7 %	14,2 %	16,1 %	20,7 %
CC Vic-Montaner	10,2 %	12,5 %	10,3 %	17,5 %

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : EPCI.

L'ESS est plus forte au centre et au nord du Pays qu'au sud.

Avec 49 établissements et 592 emplois, la CC Armagnac Adour est l'intercommunalité du Pays où l'ESS est la plus implantée. L'ESS y représente plus du quart des emplois et le tiers des emplois privés.

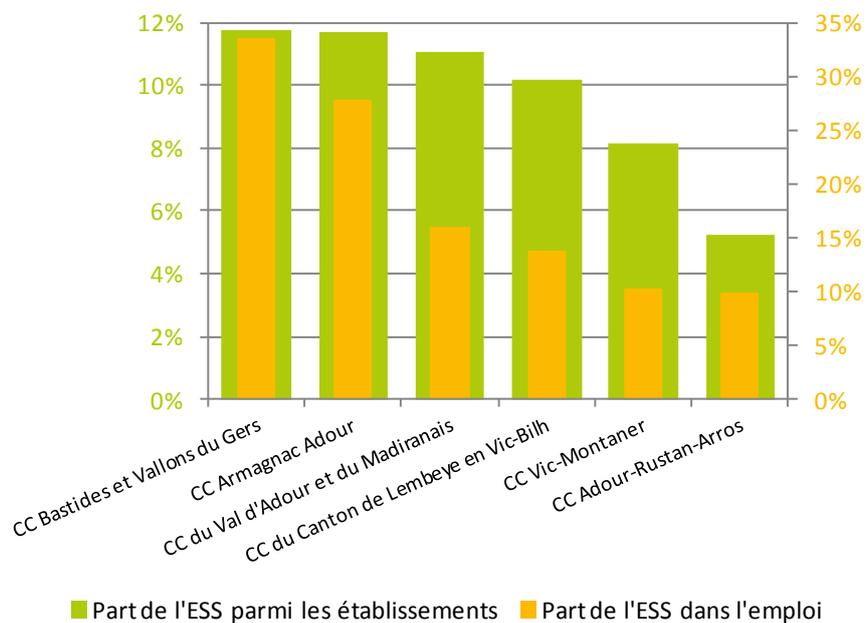
La CC Vic-Montaner, qui compte le double d'habitants, a presque autant d'établissements mais moitié moins d'emplois ESS.

Il y a également de nombreux établissements (45) et emplois (480) au sein de la CC Bastides et Vallons du Gers. L'ESS y représente le tiers de l'emploi, soit le poids le plus important parmi les EPCI du Pays.

Dans la CC du Val d'Adour et du Madiranais, l'ESS représente 326 emplois, soit 1 emploi privé sur 5.

L'ESS est peu implantée dans les CC Adour-Rustan-Arros et du Canton de Lembeye en Vic Bilh, tant en termes de volume d'établissements et d'emplois que de poids dans l'économie locale. Elles comptent moins de 150 emplois ESS pour 10 000 habitants.

Part de l'ESS dans les établissements et l'emploi des EPCI



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012.
 Champ : EPCI.

L'ESS DANS LES COMMUNES DU PAYS DU VAL D'ADOUR

Etablissements employeurs et effectifs salariés de l'ESS dans les communes comptant 3 établissements employeurs et plus

Département	Commune	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés
Hautes Pyrénées	Vic-en-Bigorre	23	161
Hautes Pyrénées	Maubourguet	17	106
Gers	Marciac	16	150
Gers	Plaisance	14	150
Gers	Riscle	14	252
Pyrénées Atlantique	Lembeye	12	56
Gers	Aignan	11	24
Gers	Beaumarchés	7	72
Gers	Saint-Mont	6	280
Hautes Pyrénées	Madiran	5	–
Gers	Labarthète	4	6
Hautes Pyrénées	Rabastens-de-Bigorre	4	45
Pyrénées Atlantique	Pontiacq-Viellepinte	3	37

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : communes. Les cases marquées d'un « _ » sont soumises au secret statistique

13 communes concentrent plus des deux tiers (68,7 %) des établissements et plus des trois quarts¹ des emplois ESS du Pays. Parmi elles, 9 font partie des 11 communes dans lesquelles la population est la plus dense. Dans 9 de ces communes, l'ESS représente plus d'1 emploi privé sur 4.

Saint Mont et **Madiran**, où vivent entre 300 et 500 habitants, sont également classées parmi ces 13 communes. C'est dans la commune de Saint-Mont que l'on trouve le plus fort effectif de salariés de l'ESS (280) du Pays, employés essentiellement par une coopérative agricole de vigneron et une association d'action sociale qui œuvre pour les personnes en situation de handicap. L'ESS y représente 90 % des emplois privés locaux.

Suit la commune de **Riscle**, avec 252 emplois, soit 31 % de l'emploi et 42 % de l'emploi privé local. Le plus gros employeur de l'ESS est une coopérative agricole, puis suit une association du domaine de l'action sociale.

Vic-en-Bigorre et **Maubourguet**, les deux premières communes du Pays en nombre d'habitants, sont celles où l'on compte le plus grand nombre d'établissements ESS, mais pas d'emplois. Respectivement 161 et 106 personnes y sont néanmoins employées par des entreprises d'ESS. Le poids de l'ESS dans l'emploi, comme à **Rabastens-de-Bigorre**, y reste peu élevé. Sur ces deux communes, le premier employeur de l'ESS est une association d'aide à domicile, et l'on compte également de nombreuses associations ayant moins de 2 salariés.

A **Marciac** et à **Plaisance**, dans le Gers, 150 et 160 personnes travaillent dans l'ESS. L'ESS y pèse pour près de 40 % de l'emploi privé. Dans ces deux communes, on observe la présence de maisons de retraite associatives et d'associations d'aide à domicile fortement employeuses, mais aussi, à Marciac, de deux structures d'insertion par l'activité économique (une SCOP et une association) comptant chacune plus de 20 salariés.

La commune de **Pontiacq-Viellepinte** se démarque, car l'ESS y emploie 37 personnes, particulièrement dans l'aide à domicile et l'insertion par l'activité économique, soit 80 % des emplois privés, alors que la commune compte 157 habitants. On trouve également 6 emplois ESS à **Labarthète**, petit village de 153 habitants, notamment au sein de groupements d'employeurs. A **Beaumarchés**, l'ESS c'est 7 emplois privés sur 10, poids dû en partie à la forte présence d'hébergements sociaux destinés aux personnes en situation de handicap.

¹ Hors Madiran, dont les effectifs salariés sont soumis au secret statistique, les 12 autres communes comptent 1 339 emplois ESS, soit 75,6 % des emplois ESS du Pays.

Nombre et part d'établissements employeurs dans les communes comptant 3 établissements employeurs de l'ESS et plus

Département	Commune	Nombre d'établissements employeurs					Part de l'ESS	
		Associations	ESS	Public	Privé hors ESS	Total Economie	parmi l'ensemble des établissements	parmi les établissements privés
Gers	Aignan	8	11	8	32	51	21,6 %	25,6 %
	Beaumarchés	6	7	3	20	30	23,3 %	25,9 %
	Labarthète	4	4	1	15	20	20,0 %	21,1 %
	Marciac	11	16	15	74	105	15,2 %	17,8 %
	Plaisance	12	14	9	82	105	13,3 %	14,6 %
	Riscle	10	14	20	78	112	12,5 %	15,2 %
	Saint-Mont	4	6	4	16	26	23,1 %	27,3 %
Pyrénées Atlantique	Lembeye	8	12	9	52	73	16,4 %	18,8 %
	Pontiacq-Viellepinte	3	3	3	5	11	27,3 %	37,5 %
Hautes Pyrénées	Madiran	4	5	2	21	28	17,9 %	19,2 %
	Maubourguet	13	17	13	93	123	13,8 %	15,5 %
	Rabastens-de-Bigorre	2	4	7	55	66	6,1 %	6,8 %
	Vic-en-Bigorre	17	23	23	166	212	10,8 %	12,2 %
TOTAL		102	136	117	709	962		

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : communes.

Effectifs salariés et part dans l'emploi dans les communes comptant 3 établissements employeurs de l'ESS et plus

Département	Commune	Effectifs salariés					Part de l'ESS	
		Associations	ESS	Public	Privé hors ESS	Total Economie	Part ESS / total emplois	Part ESS / emplois privés
Gers	Aignan	10	24	90	157	271	8,9%	13,3%
	Beaumarchés	72	72	–	32	–	–	69,2%
	Labarthète	6	6	–	18	–	–	25,0%
	Marciac	107	150	156	254	560	26,8%	37,1%
	Plaisance	146	150	67	232	449	33,4%	39,3%
	Riscle	52	252	220	344	816	30,9%	42,3%
	Saint-Mont	–	280	–	32	–	–	89,7%
Pyrénées Atlantique	Lembeye	47	56	76	136	268	20,9%	29,2%
	Pontiacq-Viellepinte	37	37	–	9	–	–	80,4%
Hautes Pyrénées	Madiran	–	–	–	37	–	–	–
	Maubourguet	89	106	199	1093	1398	7,6%	8,8%
	Rabastens-de-Bigorre	–	45	175	206	426	10,6%	17,9%
	Vic-en-Bigorre	126	161	869	837	1867	8,6%	16,1%

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : communes. Les cases marquées d'un « – » sont soumises au secret statistique.

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS ET CONDITIONS D'EMPLOI DANS L'ESS

L'âge des salariés

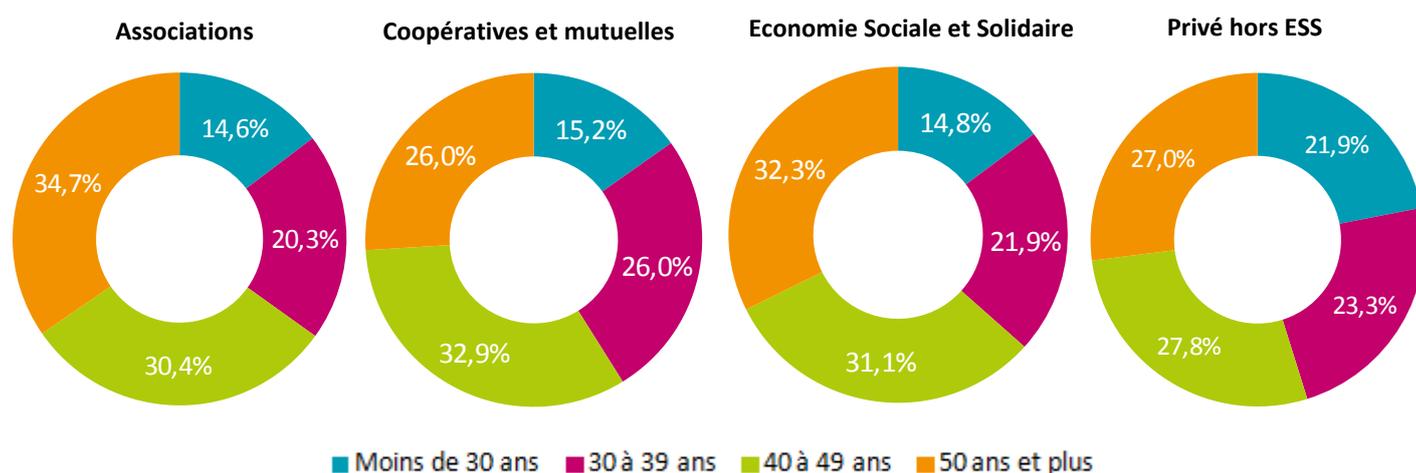
Plus de 630 départs à la retraite à l'horizon 2026 dans l'ESS

Les entreprises de l'ESS conservent les **séniors** dans l'emploi, c'est pourquoi la part des salariés de 50 ans et plus y est plus élevée que dans le privé hors ESS (32 % contre 27 %). C'est dans les associations, en particulier, que la part des séniors est très élevée (35 %).

Par conséquent, de nombreux départs en retraite sont prévus sur le Pays du Val d'Adour : 630 dans les 12 prochaines années. Les entreprises de l'ESS doivent s'organiser pour renouveler leurs salariés, recruter, former et transmettre les savoir-faire.

A l'inverse, la proportion des **jeunes** de moins de 30 ans est moindre dans l'ESS (15 % contre 22 % dans le privé hors ESS). Elle est faible tant dans les associations que dans les mutuelles et les coopératives. Les départs en retraite peuvent ainsi constituer une opportunité pour les jeunes de trouver un emploi dans l'ESS.

La pyramide des âges de l'ESS est similaire à l'échelle du Pays et à l'échelle de la région Midi-Pyrénées.



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : Pays (ancien périmètre).

La rémunération des salariés

Des salaires plus élevés dans l'ESS

	Salaire brut annuel moyen	Ecart ESS
ESS	25 916	
Public	25 617	+ 1,2 %
Privé hors ESS	24 958	+ 3,8 %
Total	25 303	+ 2,4 %

Sur le Pays du Val d'Adour, c'est dans l'ESS que l'on trouve le salaire moyen le plus élevé : près de 26 000 € en moyenne par an. Il est supérieur de 1,2 % au secteur public et de 3,8 % au secteur privé hors ESS.

Ce constat est spécifique au territoire : en région Midi-Pyrénées, la tendance s'inverse. Le salaire brut annuel moyen de l'ESS est plus élevé (28 830 €) que dans le Pays, en revanche il est inférieur de 15 % au privé hors ESS et de 7 % au public.

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : masse salariale brute, équivalents temps plein sur l'année. EPCI (agrégation des 6 EPCI).

Les métiers de l'ESS

81 métiers différents sont exercés par les salariés de l'ESS sur le Pays du Val d'Adour.

Métier qui compte le plus grand effectif, les « aides à domicile, aides ménager(ère)s et travailleur(se)s familiales » concentrent 17,8 % des salariés de l'ESS. C'est bien plus qu'à l'échelle régionale (11 %).

Métiers de l'action sociale et médico-sociale	Métiers du commerce
Agents de service hospitaliers	Cadres commerciaux
Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	Employé(e)s de commerce
Aides médico-psychologiques	Technicien(ne)s commerciaux(ciales)
Aides-soignants	Métiers administratifs, de gestion et d'encadrement
Assistant(e)s de service social	Agents d'accueil
Cadres infirmier(ère)s et assimilés	Autres employé(e)s administratif(ive)s
Conseiller(ère)s en économie sociale familiale	Cadres des services administratifs et financiers
Educateur(trice)s de jeunes enfants	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
Educateur(trice)s spécialisé(e)s	Chef-fe-s d'entreprises
Educateur(trice)s techniques spécialisé(e)s, moniteur(trice)s d'atelier	Employé(e)s des services comptables ou financiers
Infirmier(ère)s	Employé(e)s qualifié(e)s des services commerciaux des entreprises (hors vente)
Médecins salariés	Employé(e)s qualifié(e)s des services du personnel et des services juridiques
Moniteur(trice)s éducateur(trice)s	Ingénieur(e)s et cadres techniques d'entreprises
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)	Maîtrise et technicien(ne)s des services financiers ou comptables
Puéricultrices	Secrétaires
Technicien(ne)s médicaux(cales)	Secrétaires de direction, assistant(e)s de direction (non cadres)
Métiers de l'enseignement, de la formation, de l'éducation populaire	Technicien(ne)s administratif(ve)s divers
Agents de service des établissements d'enseignement	Technicien(ne)s de la communication
Animateur(trice)s socioculturels et de loisirs	Métiers de l'agriculture, de l'industrie, des transports et de la construction
Cadres de l'intervention socio-éducative	Agents de maîtrise
Cadres spécialistes de la formation	Autres ouvrier(ère)s qualifié(e)s de type artisanal
Chef-fe-s d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	Chauffeur(se)s
Directeur(trice)s de centres socioculturels et de loisirs	Nettoyeur(se)s
Enseignant(e)s du primaire	Ouvrier(ère)s agricoles et assimilés
Formateur(trice)s	Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type artisanal
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics
Surveillant(e)s et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	Ouvrier(ère)s qualifié(e)s de la manutention, du magasinage et du transport
Métiers des arts et spectacles	Ouvrier(ère)s qualifié(e)s de l'industrie agro-alimentaire
Artistes	Ouvrier(ère)s qualifié(e)s divers de type industriel
Cadres de la communication et des arts et spectacles	Ouvrier(ère)s qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics
Technicien(ne)s des spectacles vivants et audiovisuels	Divers
Métiers de la banque et des assurances	Agents de surveillance
Cadres commerciaux de la banque	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employé(e)s polyvalent(e)s de la restauration
Cadres des opérations bancaires et des marchés financiers	Autres métiers
Chargé(e)s de clientèle bancaire	Autres professions intellectuelles supérieures
Chef-fe-s d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire	Cuisinier(ère)s et commis de cuisine
Employé(e)s des services commerciaux de la banque	Divers personnels des services directs aux particuliers
Employé(e)s des services techniques des banques et des assurances	Jardinier(ère)s
Technicien(ne)s des opérations bancaires	Moniteur(trice)s et éducateur(trice)s sportifs, sportifs professionnel-le-s

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : Pays (ancien périmètre).

Principes et champs de l'Économie Sociale et Solidaire

Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, articles 1 et 2

La définition de l'ESS est dite « inclusive », et intègre les **associations, coopératives, mutuelles et fondations**, ainsi que des sociétés commerciales de type **entreprises sociales** qui répondent à un certain nombre de critères. L'ouverture du périmètre est ainsi contrôlée par un cadre strict. Peu importe ses statuts, l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire l'est par le respect de principes éthiques forts. En cela, l'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité, où les femmes et les hommes prédominent face au capital.

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un **but poursuivi** autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une **gouvernance démocratique**, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une **gestion** conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire est composée des **activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services**, sous la forme de coopératives, d'unions, de mutuelles de fondations ou d'associations, et de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions, notamment la recherche d'une utilité sociale.

Sont considérées comme poursuivant une **utilité sociale** les entreprises dont l'objet correspond à une des trois conditions suivantes :

- Apporter un **soutien à des personnes en situation de fragilité** soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
- Contribuer à la **lutte contre les exclusions et les inégalités** sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- Concourir au **développement durable** dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la **transition énergétique** ou à la **solidarité internationale**.

Sources : Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, par les acteurs de l'ESS et le Conseil National des CRESS (CNCRESS), 20 novembre 2014.

Compléments de définition de l'ESS

L'économie sociale et solidaire regroupe des entreprises qui se sont fédérées autour de valeurs et de l'intérêt collectif de leurs membres ou de l'intérêt général et sociétal qu'elles servent. Elles prônent une autre économie basée sur des **valeurs** et un **mode de gouvernance spécifiques**, et interviennent dans **tous les secteurs d'activité** : protection des personnes et des biens, approvisionnement, financement, logement, insertion sociale, lutte contre les inégalités, environnement, etc.

Ces structures de l'ESS qui entreprennent "autrement" sont des **moteurs pour l'emploi**, mais aussi pour le **développement économique et social des territoires**, au service d'une plus grande cohésion sociale.

Un socle commun de valeurs...

Plusieurs principes communs reposant sur des valeurs de solidarité, liberté et égalité, les rassemblent :

- **La liberté d'adhésion**: chaque personne (individuelle ou personne morale) a la possibilité d'adhérer à une organisation de l'ESS ou de s'en retirer comme elle l'entend.
- **La gestion collective, démocratique et participative** : les dirigeants sont élus, en assemblée générale comme en conseil d'administration, les instances de décisions sont collectives, reposant sur le principe « une personne = une voix » et non sur le principe « une action = une voix ».
- **La non-lucrativité ou la lucrativité limitée** : la majorité ou totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise, des fonds propres impartageables sont constitués.
- **Les principes de solidarité et de responsabilité** guident la mise en place des actions dans une démarche de développement durable.

... pour des sociétés de personnes, non de capitaux

Les structures de l'économie sociale et solidaire se définissent comme des groupements de personnes et non de capitaux, porteuses d'un **projet à la fois économique (activités, emplois) et d'intérêt collectif**. Les membres peuvent être impliqués tout à la fois dans la création, l'activité et la gouvernance de ces structures. C'est le **principe de la double qualité**.

Répondre aux besoins non satisfaits des populations et des territoires, contribuer à un développement local, durable et solidaire, sont des objectifs qui priment sur la recherche du profit financier.

Des emplois et entreprises non délocalisables

Créées à l'initiative d'acteurs locaux et de citoyens, les organisations et entreprises de l'ESS **s'ancrent dans les territoires**, portent des services de proximité et créent des emplois non délocalisables. Elles sont capables de mobiliser une diversité d'acteurs autour de projets au service du **développement local**. L'ESS favorise également les ressources locales en s'appuyant sur des circuits courts ou en soutenant la mise en place et le maintien d'**activités économiques locales**.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce **portrait de territoire ESS du Pays Val d'Adour**, afin de mieux analyser les spécificités de l'ESS, et bien que le Pays soit en partie sur la région Aquitaine, la région Midi-Pyrénées a été choisie comme territoire de référence afin de comparer les données.

Les données du Pays ont été construites à partir de l'agrégation des données des six EPCI qui le composent. Ce travail a été rendu nécessaire car les "données Pays" fournies par l'Insee pour l'année 2012 concernent l'ancien **périmètre** du Pays du Val d'Adour. Seules les données sur les secteurs d'activité dans le Pays sont basées sur cet ancien périmètre, le secret statistique étant trop important à l'échelle des EPCI. Néanmoins, la structure de l'ESS par secteur est relativement similaire entre l'ancien et le nouveau périmètre. Le « champ » utilisé est indiqué systématiquement avec la source des données.

L'Observatoire Régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données, à partir du **périmètre de l'ESS** normalisé conjointement, en 2008, par l'INSEE, le CNCRESS et la DIISES. Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles : Associations (associations lois 1901, 1908), Coopératives (coopératives d'usagers, de production, agricoles, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires), Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance), Fondations, dont certaines activités sont exclues. Ce périmètre évoluera en 2015/2016 pour inclure les sociétés commerciales reconnues comme étant des entreprises sociales par la Loi ESS du 31 juillet 2014.

CLAP est la source utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, et la référence pour les comptages par territoire des volumes d'entreprises et d'emplois. La base **DADS** est utilisée pour les analyses en termes de structures d'emploi sur les indicateurs absents de la source CLAP (tranches d'âge, tailles d'entreprise...). Les données CLAP et DADS sont livrées systématiquement 2 ans après leur collecte, ainsi les données traitées dans ce document portent sur l'année disponible la plus récente : 2012.

Sont pris en compte uniquement les **établissements** ayant une fonction d'employeur. Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Ainsi, une même entreprise peut avoir plusieurs établissements sur différents territoires. Concernant l'**emploi**, le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et de plus de 120 heures sur l'année et 1,5 heure par jour). La **masse salariale** brute indiquée n'inclut pas les charges patronales.

Les secteurs d'activité de l'ESS :

- **Action sociale** : sans hébergement (accueil et accompagnement de personnes handicapées, de personnes âgées, de jeunes enfants, enfants et adolescents, aide à domicile, aide par le travail, autres) ; avec hébergement (hébergement social ou médicalisé pour différents types de publics).
- **Santé humaine** : mutuelles de santé/prévoyance, médecins, infirmiers et sages-femmes, activités hospitalières, ambulances, laboratoires, autres.
- **Enseignement, formation** : enseignement scolaire et supérieur ; enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs ; enseignement de la conduite ; formation continue d'adultes.
- **Arts, spectacles, sports et loisirs** : arts et soutien du spectacle vivant ; gestion de salles de spectacles, musées, bibliothèques, jardins botaniques et zoologiques et réserves naturelles ; monuments historiques et attractions touristiques ; autres créations artistiques ; activités sportives, installations et clubs sportifs ; activités récréatives et de loisirs.
- **Activités financières et d'assurance** : activités financières (banques coopératives, micro-crédit, finance solidaire), 1% logement, assurance (mutuelles).
- **Agriculture, industrie, construction** : agriculture (culture, élevage), sylviculture et pêche et soutien à ces activités ; industrie agro-alimentaire, autres industries (imprimerie, collecte et récupération des déchets, fabrications diverses) ; construction, travaux, promotion immobilière.
- **Non classés** : certaines associations ayant une pluri-activité, ou dont l'activité principale est mal identifiée, ou ne trouve pas de codification adaptée dans la NAF. Le secteur associatif restant mal connu donc mal classé. Ces associations œuvrent généralement dans les secteurs jeunesse et sport, aide à domicile, insertion, formation, environnement, solidarité internationale...
- **Activités diverses** :
 - **Soutien aux entreprises** : activités d'ingénierie et de conseil, activités administratives et juridiques, mise à disposition de ressources humaines (groupements d'employeurs, entreprises de travail temporaire d'insertion), services divers aux entreprises (nettoyage, traduction, locations non immobilières, publicité et organisation d'événementiel...), recherche-développement.
 - **Information et communication** : informatique, télécommunications, édition (livres, journaux, radios, vidéo, musique...), production et projection cinématographique.
 - **Hébergement, restauration** : restaurants (solidaires, d'insertion), débits de boissons (cafés associatifs), hébergement touristique (tourisme social et solidaire), hébergement de courte durée (foyers de jeunes travailleurs...).
 - **Commerce, transports, activités immobilières** : commerce lié à l'industrie agro-alimentaire, commerce équitable, commerces de proximité (Biocoop...), autres. *Les activités des mutuelles dans le secteur « commerce » relèvent essentiellement de la distribution de matériel d'optique et d'audition.* Transports, entreposage et stockage (notamment pour les activités agricoles, transports en commun associatifs en milieu rural...). Administration, vente, location de biens immobiliers.
 - **Services divers** : regroupement des secteurs de services codifiés en « SZ » (Nace 38) / 94.11 à 96.04 (Naf2) : réparation d'équipements ; services personnels (entretien corporel, blanchisserie...) ;

L'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées

En 2010, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées a créé un Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire pour contribuer à connaître, faire connaître et reconnaître l'ESS en région et favoriser son développement.

« *L'Observation au service de l'Action* » : il met son expertise au service de projets transversaux. Les productions et analyses étant des leviers à la mise en place d'actions et de projets, cet outil sert de support à l'action de la CRESS, des acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics.

► Offre de services

- Etudes thématiques et territoriales (panoramas, données de cadrage, études qualitatives, diagnostics territoriaux, enquêtes par questionnaire, notes de conjoncture, baromètres)
- Conseil (qualification de l'information, appui méthodologique)
- Outils d'aide au pilotage, à la décision et à l'animation territoriale
- Repérage des acteurs de l'ESS, production de bases de données
- Communication : publications, conférences, diffusion de l'information

► Le réseau des Observatoires de l'ESS

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Midi-Pyrénées fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRESS et le CNCRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

La CRESS Midi-Pyrénées,

association loi 1901, a été créée en 2003. Elle regroupe les réseaux et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans la région : associations, coopératives, mutuelles, fondations, syndicats d'employeurs de l'ESS.

Plateforme régionale de l'ESS, elle assure un rôle consulaire pour :

- promouvoir l'ESS et la représenter auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision ;
- développer la coordination des acteurs de l'ESS et appuyer leur capacité de structuration à l'échelle territoriale ;
- favoriser le développement des activités et l'innovation sociale au sein des entreprises de l'ESS ;
- faire connaître l'ESS et sa contribution à l'économie et au développement de la région.



Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées
70, boulevard Matabiau – 31000 TOULOUSE
Présidente : Elvire DE ALMEIDA-LOUBIERE
Directrice : Patricia EON
Chargée de projets Observatoire : Aurélie ZUSSY-STIRER
05 62 16 65 52, a.zussy.stirer@cress-midipyrenees.org

En partenariat avec le :

